

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

DELIBERATION n°2017/32

L'An deux mille dix-sept et le jeudi 9 mars à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 2 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ, et Mmes BERGES, CLAVIER, HELIP et BARRAQUE.

Présent suppléant : M. CAILLEAUX

Mme MOURTEROT donne procuration à M. AUSSANT
Mme TOUTU donne procuration à M. CASADEBAIG
M. ALBIRA donne procuration à M. SANZ
Mme MOULAT donne procuration à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : Mme BARRAQUE



OBJET : AFFAIRES GENERALES - ANIMATION FORESTIERE : PARTICIPATION AU CRPF

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine (CRPF) a en projet la poursuite de son action d'animation forestière afin d'inciter les propriétaires forestiers à revaloriser leurs forêts.

Pour ce faire le CRPF, avec le soutien du Conseil départemental, a déposé en décembre dernier un pré dossier LEADER.

Le Plan de financement de l'action est le suivant :

Plan de financement consolidé pour 3 actions LEADER sur la période du 01/04/2017 au 31/03/2018 après avis des 3 GAL (Groupe d'Action Locale) qui annule et remplace celui de notre demande précédente :

	montant	taux
Conseil Départemental 64	25 000,00€	14,53%
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	25 000,00€	14,53%
Leader Grand Pau	32 438,13€	18,85%
Leader Haut Béarn	12 119,74€	7,04%
Leader Lacq Orthez Béarn des Gaves	26 734,73€	15,54%
Communauté de Communes de Luys en Béarn	1 547,00€	0,90%
Communauté d'Agglo Pau Béarn Pyrénées	4 083,00€	2,37%
Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	4 640,00€	2,70%
Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn	1 051,50€	0,61%
Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau	1 051,50€	0,61%
Centre Régional de la Propriété Forestière	34 416,40€	20,00%
Propriétaires	4 000,00€	2,32%
total	172.082,00€	100%

Compte tenu du fait que les comités LEADER n'accorderont en définitive les financements sollicités qu'en contrepartie de financements locaux acquis, la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau est sollicitée à hauteur de 0,61 % soit 1051,50 €.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE cette participation à cette animation,

ALLOUE une participation de 1051,50 € au CRPF d'Aquitaine,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à cette action.

Le Président,



Jean-Paul CASAUBON

